

BTS

Collaborateur Juriste Notarial

Le BTS Collaborateur Juriste Notarial est un diplôme d'État de Niveau 5, délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Enregistré au RNCP en date du 18-07-2022, sous le numéro 36685. Informations sur les passerelles : [ici](#).



Objectifs de la formation

Le titulaire du BTS Notariat travaille au sein d'un office notarial. Il assiste le notaire dans l'accomplissement de certaines tâches en tant qu'Assistant Rédacteur d'actes ou en qualité de Négociateur de biens immobiliers à vendre ou à louer. Il peut être chargé de la rédaction d'actes simples tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation.

Il contribue au traitement juridique, administratif et comptable lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers.

Débouchés professionnels

- Assistant(e) Juridique en Étude Notariale
- Clerc de Notaire
- Gestionnaire de Patrimoine
- Négociateur Immobilier
- Assistant Juridique
- Assistant Formaliste

Poursuite d'études

Le titulaire du BTS CJN peut faire le choix d'une poursuite d'études avec une Licence Professionnelle dans les Métiers du Notariat.

Conditions d'accès

Cette formation est accessible et s'adresse à toute personne titulaire d'un diplôme du BAC, d'un titre de niveau 4 ou de tout équivalent.

Les admissions se font après validation des étapes suivantes :

- Etude du dossier d'inscription
- Entretien de motivation
- Test de positionnement
- Entretien final avec le directeur

ALTERNANCE

INITIAL

Durée de la formation

2 années de formation
1 350 heures sur le cycle

Rythme de la formation

2 jours en formation
3 jours en entreprise

Date de rentrée

Les rentrées se font, chaque année, sur le mois de septembre.

Accessibilité handicap

Nos établissements sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, veuillez contacter notre référent handicap : Martin DEMORY - 06 21 94 54 51

Tarif de la formation

Si la formation est suivie en alternance, son coût est entièrement pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise.

Le coût de la formation en initial est de 3 800 € par année de formation. Nous avons également la possibilité de vous proposer la mise en place d'un échancier.

Les formateurs

Nos formateurs sont des professionnels et experts issus des secteurs qu'ils enseignent au sein de notre établissement.

Ils vous accompagnent dans l'acquisition des connaissances et compétences clés grâce à des cours concrets, enrichis par leurs propres expériences terrain.

Contact – Fréjus

07 77 46 60 08
2740 RD4
83 600 Fréjus

Contact – Cannes

07 88 47 59 81
68 Boulevard Carnot
06 400 Cannes

contact@esc-acaman.com
www.esc-acaman.com



Contenu de la formation & Programme

U4 - ACCOMPAGNEMENT DU CLIENT SELON LES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Explication au client du statut d'officier public et ministériel et de la mission de service public du notaire

Accueil et accompagnement du client en respectant les règles de déontologie

Gestion de dossiers dans le respect des règles de déontologie et de sécurité des données

U5 - CONDUITE D'UN DOSSIER EN DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE FAMILIAL

Pratique du droit de la filiation

Accompagnement de la vie juridique des couples : les unions

Accompagnement de la vie juridique des couples : la désunion

Organisation de la protection des personnes vulnérables

Conduite d'un dossier de libéralités

Règlement d'une succession

U6 - CONDUITE D'UN DOSSIER EN DROIT DES BIENS DANS LE DOMAINE IMMOBILIER OU DE L'ENTREPRISE

Pratique des opérations immobilières

Pratique des baux (d'habitation, professionnels ou ruraux)

Pratique des contrats préparatoires

Pratique de l'acte de vente

Négociation immobilière

Contribution aux opérations sur fonds de commerce

Pratique des actes notariés en présence d'une entreprise

U1 CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Appréhender et réaliser un message écrit : respecter les contraintes de la langue écrite

Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec des documents

Communiquer oralement : s'adapter à la situation et organiser un message oral

U2 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ANGLAISE (LVA)

Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :

Compréhension de l'oral et de documents écrits

Production et interactions écrites et orales

U31 - ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU DROIT

- Compétences méthodologiques transversales :

Analyser un dossier documentaire composé de ressources variées

Structurer une réponse à une problématique donnée

Concevoir une réflexion argumentée

- Compétences juridiques :

Maîtriser le raisonnement juridique : méthodes de qualification juridique et

d'interprétation de la règle de droit

Utiliser les principaux codes juridiques

Sélectionner une information pertinente au regard d'une situation donnée

Formuler et résoudre un problème juridique par la méthodologie du cas pratique

Analyser une décision de justice, en identifier les enjeux et la portée

Analyser un acte juridique

U32 - ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITÉ NOTARIALE

Analyser des données économiques et sociales de formes variées (tableaux de

données chiffrées, graphiques, cartes, schémas, etc.) issues de sources

institutionnelles ou scientifiquement fondées

Assurer une veille informationnelle à partir des revues professionnelles

Prendre en compte l'actualité économique et sociale

Utiliser le vocabulaire conceptuel économique et managérial pour analyser les

situations observées en office notarial

Construire un écrit argumenté et structuré

Attribution de la certification

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et savoirs associés cohérent au regard de la finalité du diplôme. Chaque unité correspond à 1 (ou 2) bloc(s) de compétences et à une épreuve. Dans le cas où l'unité recouvre 2 blocs de compétences, l'épreuve est alors composée de deux sous-épreuves.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.